



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le 19/10/2022
ID : 048-214800393-20220926-D_2022_114-DE



Délibération n° 2022_114

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

13 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : convention jardins partagés

Monsieur Jérôme Jacques, Adjoint au Maire, rappelle la délibération du 12 mai 2022 approuvant la mise à disposition de la parcelle cadastrée B 1760 à l'association souhaitant développer la mise en place de jardins partagés sur la commune aux conditions suivantes : gratuité en 2022 et 100 € par an à compter de 2023.

Il propose d'établir avec l'association ORTERIU créée à cet effet et ayant pour objet la pratique du jardinage, une convention de partenariat afin de définir les conditions d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE, compte tenu de la politique en matière d'écologie urbaine et de développement du lien social, de pérenniser à compter de 2023 la gratuité de la mise à disposition de la parcelle B 1760 de 1 860 m².

APPROUVE le projet de convention présentée en séance et DONNE MANDAT à Monsieur Jérôme JACQUES pour la signature de celle-ci.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	